

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 10 novembre 2017

11^{ème} Commission
N° CP-2017-10-11-3

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service prospective et politique
européenne

MISSION PROMOTION DU BILINGUISME
SOUTIEN EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SOCIALE DE LA LANGUE RÉGIONALE

Résumé : La politique volontariste dans le développement du bilinguisme du Département du Haut-Rhin inclut des aides aux projets "théâtre" proposés en langue régionale (Hochdeutsch ou Elsasserdeutsch) dans les collèges bilingues publics et privés du département.

Pour l'année scolaire 2017-2018, cinq établissements sollicitent le Département :

Collège Gérard de Nerval à Village-Neuf (2 groupes) :	2 500 €
Collège Gambetta de Riedisheim (2 groupes) :	2 500 €
Collège privé des Missions de Blotzheim (1 groupe) :	1 250 €
Collège privé de l'Assomption de Colmar (4 groupes) :	5 000 €
Collège privé Jeanne d'Arc à Mulhouse (4 groupes) :	5 000 €

Les soutiens proposés dans le cadre de cette délibération représentent un montant total de 16 250 € disponibles au budget 2017. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la part de la 11^{ème} Commission qui s'est réunie le 8 septembre 2017.

Lors de sa séance publique du 25 juin 2010, le Conseil départemental a confirmé son soutien financier à la pratique sociale de la langue régionale d'Alsace. Il est prévu en ce sens de favoriser la mise en œuvre d'une animation théâtrale ou musicale en langue régionale (allemand ou dialecte alsacien) au sein des collèges offrant une filière bilingue dans le département.

Dans les établissements qui ont choisi de proposer cette activité aux élèves bilingues, le projet théâtre fait appel à des professionnels du théâtre scolaire de langue allemande (ou en alsacien) en vue de la préparation d'un court spectacle (45 à 50 minutes) avec le concours des professeurs d'allemand (voire d'autres disciplines enseignées en allemand).

Cette activité, intégrée dans le temps scolaire, se déroule dans la langue vivante cible au long de 11 séances de préparation de 2 h et à l'occasion d'une représentation finale devant les familles, les enseignants et les élèves d'autres classes.

L'aide forfaitaire est de **1 250 € pour un groupe encadré par un animateur.**

Les objectifs de ce projet en langue régionale sont multiples :

- favoriser l'expression en langue allemande et en dialecte ;
- permettre l'acquisition d'un vocabulaire étendu ;
- faciliter l'utilisation de phrases complètes ;
- valoriser le travail des élèves pour motiver les familles ;
- inciter à des relations intergénérationnelles grâce à la dimension linguistique ;
- associer les enseignants au projet.

Il s'agit également de faire survivre et de réactiver un patrimoine culturel à la fois régional et européen, de faire l'apprentissage de la diversité, de la tolérance et de développer la créativité.

Au vu de ce qui précède, je vous propose, pour l'année scolaire 2017-2018:

➤ d'accorder des subventions de fonctionnement au titre de la pratique sociale de la langue régionale pour un montant total de 16 250 €, telles que détaillées ci-dessous :

- | | |
|--|---------|
| • Collège Gérard de Nerval à Village-Neuf (2 groupes) : | 2 500 € |
| • Collège Gambetta de Riedisheim (2 groupes) : | 2 500 € |
| • Association de gestion du Collège privé des Missions de Blotzheim (1 groupe) : | 1 250 € |
| • Association de gestion du Collège privé de l'Assomption de Colmar (4 groupes) : | 5 000 € |
| • Fondation Providence Ecole (Collège) privé Jeanne d'Arc à Mulhouse (4 groupes) : | 5 000 € |

Ces subventions seront imputées sur le programme E758, imputation 65-28-65737-2657-311 et 65-28-6574-2657-311 du budget départemental 2017 et feront l'objet d'un versement unique sur production impérative du décompte des charges réelles liées à ces animations.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT